

TABLEAU DES ARRÊTS SAISONNIERS

Département	Nature des travaux	Altitude	Période d'arrêt
Ain			Aucun arrêt
Aisne			Aucun arrêt
Allier			Aucun arrêt
Alpes-de-Haute-Provence	Tous travaux à l'exception des travaux de déneigement	Au-dessus de 2.000 m	1er janvier-31 janvier
Hautes-Alpes	Tous travaux	Au-dessus de 2.000 m	1er janvier-31 janvier
Alpes-Maritimes	Chantiers de travaux publics (à l'exclusion des travaux souterrains)	A partir de 1.500 m	1er janvier-28 février
Ardèche	Tous travaux	Entre 800 et 1.000 m Au-dessus de 1.000 m	1er janvier-31 janvier 1er janvier-15 février
Ardennes			Aucun arrêt
Ariège	Tous travaux autres que routiers	Entre 1.001 et 1.250 m Entre 1.251 et 1.800 m Entre 1.801 et 2.300 m Au-dessus de 2.300 m	15 décembre-1er février 1er décembre-1er avril 1er novembre-1er mai 15 octobre-15 mai
Aube			Aucun arrêt
Aude	Tous travaux	800 à 1.000 m Au-dessus de 1.000 m	15 décembre-31 janvier 15 décembre-15 février
Aveyron	Travaux de goudronnage des routes		1er janvier-28 février
Bouches-du-Rhône			Aucun arrêt
Calvados			Aucun arrêt
Cantal			Aucun arrêt
Charente			Aucun arrêt
Charente-Maritime			Aucun arrêt
Cher			Aucun arrêt
Corrèze			Aucun arrêt
Corse	Tous chantiers Répandage de goudron Bitumage-Emulsions	Au-dessus de 800 m Au-dessus de 800m	15 décembre-31 mars 15 novembre-31 mars 15 décembre-1er mars
Côte-d'Or			Aucun arrêt
Côtes-d'Armor			Aucun arrêt
Creuse			Aucun arrêt
Dordogne	Goudronnage		15 novembre-1er avril
Doubs			Aucun arrêt

Département	Nature des travaux	Altitude	Période d'arrêt				
Drôme	Tous travaux à l'exception des chantiers de barrages hydrauliques et des travaux de déneigement accomplis sur les voies ferrées et les routes	Entre 700 et 1.000 m Au-dessus de 1.000 m	1er janvier-31 janvier 1er janvier-15 février				
Eure			Aucun arrêt				
Eure-et-Loir			Aucun arrêt				
Finistère			Aucun arrêt				
Gard			Aucun arrêt				
Haute-Garonne			Tous travaux	Entre 1.000 et 1.500 m Au-dessus de 1.500 m	15 décembre-15 mars 1er novembre-1er avril		
Gers					Aucun arrêt		
Gironde					Aucun arrêt		
Hérault					Aucun arrêt		
Ille-et-Vilaine					Aucun arrêt		
Indre	Aucun arrêt						
Indre-et-Loire	Aucun arrêt						
Isère	Tous travaux (autres que les chantiers hydrauliques et les travaux de déneigement exécutés sur les voies ferrées et les routes)	Au-dessus de 1.500 m			1er janvier-28 février		
Jura					Aucun arrêt		
Landes					Travaux de revêtement sur routes	1er décembre-15 mars	
Loir-et-Cher			Aucun arrêt				
Loire			Aucun arrêt				
Haute-Loire			Entreprises de Bâtiment et Travaux publics (maçonnerie, plomberie, couverture, charpente en bois), chantiers de construction de routes (travaux neufs). Carrières de matériaux routiers Chantiers d'entretien de routes : cylindrage Chantiers utilisant des enrobés Goudronnage	Au-dessus de 1.100 m			1er janvier-31 janvier
Loire-Atlantique							1er décembre-1er mars
Loiret							15 novembre-1er mars
Lot							1er novembre-15 mars
Lot-et-Garonne							Aucun arrêt
	Aucun arrêt						
	Aucun arrêt						
	Aucun arrêt						
	Aucun arrêt						

Département	Nature des travaux	Altitude	Période d'arrêt
Lozère	Travaux routiers d'épandage de liants Chantiers du Bâtiment et travaux routiers autres que l'épandage de liants Chantiers de voies ferrées et chantiers de barrage	Au-dessous de 1.100 m Au-dessus de 1.100 m	1er décembre-28 février Aucun arrêt 1er janvier-31 janvier Aucun arrêt
Maine-et-Loire			Aucun arrêt
Manche			Aucun arrêt
Marne	Travaux de construction de pistes d'aviation Travaux routiers		1er novembre-31 mars 1er décembre-15 mars
Haute-Marne			Aucun arrêt
Mayenne			Aucun arrêt
Meurthe-et- Moselle			Aucun arrêt
Meuse			Aucun arrêt
Morbihan			Aucun arrêt
Moselle	Travaux routiers : - exécution des couches de surface de chaussée en enduits superficiels	A partir de 600 m	15 décembre-15 février
Nièvre			Aucun arrêt
Nord			Aucun arrêt
Oise			Aucun arrêt
Orne	Cylindrage-goudronnage		15 décembre-15 mars
Pas-de-Calais			Aucun arrêt
Puy-de-Dôme	Chantiers du Bâtiment et des Travaux publics	Plus de 1.000 m d'altitude, à l'exception du Mont Dore	1er janvier-28 février
Pyrénées- Atlantiques	Tous travaux Travaux routiers	Au-dessus de 1.000 m	1er décembre-1er avril Aucun arrêt
Hautes-Pyrénées	Tous travaux	De 1.200 à 1.600 m Au-dessus de 1.600 m	15 décembre-28 février 15 novembre-31 mars
Pyrénées- Orientales	Tous travaux (sauf charpente en bois et menuiserie de bâtiment)	Entre 1.400 et 1.900 m Au-dessus de 1.900 m	1er janvier-1er mars 1er décembre-31 mars
Bas-Rhin			Aucun arrêt
Haut-Rhin			Aucun arrêt
Rhône			Aucun arrêt
Haute-Saône			Aucun arrêt

Département	Nature des travaux	Altitude	Période d'arrêt	
Saône-et-Loire	Tous travaux (Toutefois il n'y aura aucun arrêt pour les chantiers de déneigement et les barrages hydro-électriques à l'exception pour ces barrages, des travaux extérieurs comportant la mise en oeuvre de ciments)	Au-dessus de 1.500 m	Aucun arrêt	
Sarthe			Aucun arrêt	
Savoie			1er janvier-28 février	
Haute-Savoie			1er janvier-28 février	
Paris			Aucun arrêt	
Seine-Maritime			Aucun arrêt	
Seine-et-Marne			Aucun arrêt	
Yvelines			Aucun arrêt	
Deux-Sèvres			Aucun arrêt	
Somme			Aucun arrêt	
Tarn			Goudronnage	15 octobre-1er mai
Tarn-et-Garonne			Aucun arrêt	
Var			Aucun arrêt	
Vaucluse			Aucun arrêt	
Vendée			Aucun arrêt	
Vienne			Aucun arrêt	
Haute-Vienne			Aucun arrêt	
Vosges			Aucun arrêt	
Yonne			Aucun arrêt	
Territoire-de-Belfort			Aucun arrêt	
Essonne			Aucun arrêt	
Hauts-de-Seine			Aucun arrêt	
Seine-Saint-Denis	Aucun arrêt			
Val-de-Marne	Aucun arrêt			
Val-d'Oise	Aucun arrêt			